

BAREME DES HONORAIRES

Montants TTC (T.V.A à 20%) - Tarifs applicables à compter au 5 juin 2019

IMMOBILIER RESIDENTIEL

TRANSACTION

Les transactions concernées par ce barème sont les maisons, appartements, terrains, boxes et parkings

Les honoraires sont à la charge :

- de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche
- du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente sauf convention contraire au mandat dans des cas spécifiques et particuliers (successions ...)

Les honoraires sont **cumulatifs** par tranche et sont calculés sur le **Prix de Vente**

Honoraires **hors** département 77 ⁽¹⁾ :

- Forfait de 3 000 € pour la part inférieure à 30 000 €
- 10 % pour la part comprise entre 30 001 € et 50 000 €
- 5,5 % pour la part comprise entre 50 001 € et 150 000 €
- 4,5 % pour la part comprise entre 150 001 € et 250 000 €
- 4,0 % pour la part comprise entre 250 001 € et 350 000 €
- 3,5 % pour la part supérieure à 350 001 €

Honoraires **spécifiques** pour le département 77 ⁽¹⁾ :

- Forfait de 3 000 € pour la part inférieure à 30 000 €
- 5,00% pour la part comprise entre 30 001 € et 100 000 €
- 4,00% pour la part comprise entre 100 001 € et 150 000 €
- 3,00% pour la part comprise entre 150 001 € et 300 000 €
- 2,75% pour la part comprise entre 300 001 € et 1 000 000 €
- 2,25% pour la part supérieure à 1 000 001 €

Note (1) :

- Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « Success » avec validation de la clause « Confiance », l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, en fonction du délai de mise en vente, entraîne une remise sur les honoraires comme suit : 30 jours sans offre : -10% / 60 jours sans offre : -20% / 90 jours sans offre : -30%
- Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « Success » avec validation de la clause « Win Win », en cas de vente à un acquéreur présenté par le client, les honoraires bénéficient d'une remise de 50%
- Les clients détenteurs de la carte « Club KW » bénéficient d'une remise de 25% sur les honoraires d'un mandat « Success »

LOCATION

Locataires :

- Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail : 12€ / m2 (excepté sauf pour les zones « non tendues » : 10€ / m2)
- Etat des lieux : 3€ / m2

Propriétaires :

- 1 mois de loyer hors charges incluant entremise et négociation, et les tarifs loi ALUR concernant les visites, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail et état des lieux
- Frais d'établissement d'inventaire (sur demande) : 150 €

GESTION

- Honoraires à la charge du Bailleur : 9,00% TTC (7,50% HT)
- Assurance Loyer Impayé : 1,75% TTC des loyers CC
- Etablissement avenant de bail d'habitation : 240 € TTC
- Suivi des travaux (dont le montant dépasse 4 000 € TTC) : 2,50% du montant des travaux
- Représentation éventuelle aux assemblées générales : 96€ TTC / heure
- Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles auprès de tiers : 96€ TTC / heure
- Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais huissier & avocat à la charge du propriétaire) : forfait 180€ TTC

NB : Les prestations en % sont calculées sur le loyer mensuel quittancé (charges comprises)

IMMOBILIER ENTREPRISES & COMMERCES

VENTE

Les honoraires sont calculés sur le **prix de vente T.T.C.**

Les honoraires sont à la charge du **vendeur**

Calcul des honoraires :

- 9 600 € (8 000 € H.T.) pour les prix inférieurs à 100 000 €
- 9,6% (8,0% H.T.) pour les prix entre 100 001 € et 200 000 €
- 8,4% (7,0% H.T.) pour les prix entre 200 001 € et 350 000 €
- 7,2% (6,0% H.T.) pour les prix entre 350 001 € et 500 000 €
- 6,0% (5,0% H.T.) pour les prix supérieurs à 500 001 €

LOCATION

Les honoraires sont calculés sur le **loyer annuel Hors Taxes, Hors Charges**

Les honoraires sont à la charge du **locataire**

Calcul des honoraires :

- 36,0% (30,0% H.T.) du loyer annuel H.T. et H.C.
- Minimum 3 600 € (3 000 € H.T.)

CESSION

Les honoraires sont à **partager** entre le cédant et le cessionnaire

Calcul des honoraires :

- 12,0 % (10,0 % H.T.) du montant T.T.C. de la cession à partager entre le cédant et le cessionnaire
- 12,0 % (10,0 % H.T.) du loyer annuel Hors Taxes Hors Charges à la charge du cessionnaire
- Minimum 9 000 € (7 500 € H.T.)